



## RAPPORT D'ACTIVITES NDH 2020



### REMERCIEMENTS

*L'année 2020 a une fois de plus tenu ses promesses et des centaines de personnes ont, pu bénéficier des réalisations de NDH-Cameroun. A cette occasion, je présente notre gratitude à nos partenaires financiers pour la confiance placée en nous.*

*Nos remerciements vont spécifiquement à l'endroit de la Délégation de l'Union Européenne au Cameroun, de Open Society, de Amnesty International, et de Human Right Wacht.*

*Nous remercions également la Commission des Droits de l'homme du Cameroun et pour sa disponibilité à travailler avec nous au cours de cette année.*

*Notre gratitude va aussi à l'endroit de la Direction des droits de l'homme et de la Coopération Internationale du Ministère de la Justice pour son appui direct et sans condition à l'organisation des séminaires de formation des acteurs de la chaîne de justice pénale.*

*C'est aussi le lieu de remercier nos partenaires de mise en œuvre sur le terrain pour leur engagement à nos côtés (Aprodafim, ADD, Tomorrow children, AJEVULD, etc.).*

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACJP	Acteurs de la Chaîne de Justice Pénale
CP	Commissaire Principal
CDHC	Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
CEFODEP	Centre Africain d'Etudes et de Formation sur le Développement, Démocratie et la Paix
COVID	Coronavirus
DDHCI	Direction des Droits de l'Homme et de la Coopération Internationale
DH	Droits de l'Homme
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECM	Education à la Citoyenneté et à la Morale
HURICAP	Human Rights Capacity-Building Programme
JADE	Journaliste en Afrique pour le Développement
JIDH	Journée Internationale des Droits de l'Homme
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINFI	Ministère des Finances
MINDEF	Ministère de la Défense
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINREX	Ministère des Relations Extérieures
NDH-C	Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun
NOSO	Nord-Ouest et Sud-Ouest
ODDH	Organisation pour le Développement et les Droits Humains
OJP	Observatoire de la Justice Pénale
OPJ	Officier de Police Judiciaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PAAJP	Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale
PNG	Programme National de Gouvernance
PROCIVIS	Programme d'Appui à la Citoyenneté Active du Cameroun
SDR	Surveillance Documentation et Rapportage
SG	Secrétaire Générale
VDH	Volontaires des Droits de l'Homme
UE	Union Européenne

# Rapport NDH Cameroun 2020

## Table des matières

PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE.....	3
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
<b>Chapitre I : Assistance et accompagnement des victimes.....</b>	<b>7</b>
I- Analyse des requêtes reçues et actions menées par le service de protection et les réalisations.....	7
II- Rencontres avec les décideurs publics.....	10
Chapitre II : Suivi des cas de violations des droits de l'homme.....	11
I- Déclarations et communiqués sur des cas et des situations en rapport avec les droits de l'homme.	11
II- Points de presse sur des événements et/ou des cas précis portant sur les DH.....	13
CHAPITRE III : RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	14
I- Atelier de formations / séminaires.....	14

## Rapport NDH Cameroun 2020

II- Causerie éducative.....	18
III- Symposium.....	19
CHAPITRE IV : PRODUCTIONS ET PUBLICATIONS.....	21
I- Policy brief.....	22
II- Rapport d'étude.....	22
III- Les Manuels.....	23
IV- Le Magazine Libertés.....	23
CHAPITRE V : SENSIBILISATION ET INFORMATION.....	23
I- Campagne de sensibilisation et de commémoration.....	23
CHAPITRE VI : COLLABORATION A LA PROMOTION ET A LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME.....	26
I- Contribution de NDH aux activités externes.....	27
CONCLUSION.....	28
TABLES DES ANNEXES.....	29

### PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE

L'année 2020 a été une période bouleversante pour NDH-Cameroun qui a comme la plus part des organisations, était touchée par la situation sanitaire liée à la pandémie Coronavirus. Etant dans l'obligation de contribuer autant que faire se peut à la limitation de la propagation du virus, NDH-C a adopté tant bien que mal l'option de la télé travail durant 03 mois (de Mars à Mai 2020). Malgré, des conditions de travail très restreint et peu dynamique, nous n'avons pas perdu de vue la mission à nous dévolue depuis 02 décennies. Ainsi, durant cette période nos principales actions ont consisté aux travaux de rapportage, au suivi des dossiers et la finalisation technique et conceptuelle des travaux entamés l'année précédente.

En effet, dans le domaine de l'aide légale aux victimes, nous avons enregistré durant cette période de crise sanitaire, des cas de violation des Droits de l'Homme (DH) que nous avons traité conséquemment. Dans le souci également de garantir plus de respect des droits humains dans la procédure pénale au Cameroun, NDH-C s'est rapproché du Ministère de la Justice et de la CDHC avec l'appui desquelles, les séminaires de formation des Acteurs de la Chaine de Justice Pénale

## Rapport NDH Cameroun 2020

(ACJP) ont été menés dans quatre régions du Cameroun. A cet effet, 120 ACJP et OPJ ont été formés au cours de 04 séminaires organisés dans le cadre du programme PAAJP. Toujours dans le cadre de la Justice Pénale, NDH-C a lancé avec beaucoup de succès les réflexions techniques et la discussion publique sur les peines alternatives à l'emprisonnement, comme étant l'une des solutions à la surpopulation carcérale et à l'amélioration de l'accès à la justice pénale.

Dans le même sillage, NDH-C n'a pas manqué d'élargir son éventail d'actions (individuelles et/ou collectives) menées dans le cadre du suivi des cas de violations des DH. Les cas Paul Chouta, Florence Ayafor ou encore le massacre de Ngarbuh sont entre autres des situations palpables pour lesquelles des prises de position ont été faites de différente manière.

De même, l'année 2020 a été pour NDH-Cameroun riche en enseignement et en partage d'expériences avec d'autres organisations aussi bien nationales qu'internationales. Ainsi, nous avons pu contribuer de près ou de loin à l'atteinte des objectifs des partenaires, à travers les activités auxquelles nous avons été conviées. Cependant, il faut relever que toutes ces actions ne se sont pas déroulées sans difficultés. Nous ne manquerons pas de souligner les difficultés d'accès dans certaines. En définitive, ce rapport présente les réalisations et l'impact de NDH-Cameroun en 2020. C'est l'occasion de remercier et de saluer le travail du personnel et de tout le staff de NDH-C, et de reconnaître l'appui inestimable de nos différents partenaires.

*Cyrille Rolande BECHON*  
**Directrice Exécutive**

### Chapitre I : Assistance et accompagnement des victimes

#### **I- Analyse des requêtes reçues et actions menées par le service de protection et les réalisations**

L'année 2020 a été une année marquée par la pandémie de COVID 19. Malgré les restrictions qu'imposait la situation sanitaire, le service de protection de NDH-C n'a cessé d'assister les victimes sur le terrain. C'est ainsi que nous avons reçu plusieurs cas de violations des Droits de l'Homme en interne.

Le tableau ci-dessous fait foi de l'ensemble des cas suivis par le service de protection durant cette année 2020.

N°	Cas de violations commis	Nombre de cas enregistrés	Actions menées par NDH-C	Résultats obtenus	Observations
1.	Diffamation				

## Rapport NDH Cameroun 2020

	sur les réseaux sociaux	1	NDH-C a interpellé le DG du port autonome de Douala sur cette situation Une requête lui a été adressée	Après plusieurs interpellations, le port a reconnu son erreur et la photo de la victime a été retirée sur les réseaux sociaux	Dossier classé
2.	Mauvais traitements, non-assistance à une personne en danger	1	NDH-C a effectué plusieurs descentes à la prison de Nanga-Eboko et auprès de la famille du défunt pour recueillir les informations et preuves pour le suivi du cas. Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée auprès du TPI de Nanga-Eboko. Un mémorandum a été adressé au MINJUSTICE sur ce cas.	Une enquête a été ouverte sur ce cas en vue de déterminer les véritables coupables dans cette affaire	Le dossier est en cours de traitement au ministère de la justice et le service de protection assure le suivi
3.	Violation du droit à la propriété dans la Lekie	1	NDH-C a adressé une correspondance au mis en cause pour avoir sa version des faits	Après plusieurs relances du préfet, la correspondance est restée lettre morte jusqu'à présent	Affaire en cours NDH-C envisage une descente sur les lieux pour enquêtes
4.	Licenciement abusif et diffamation	1	Après étude du dossier NDH-C s'est rendu compte que le plaignant avait déjà été dédommagé par l'intervention de l'inspection du travail	NDH-C a eu un entretien avec la victime pour l'amener à accepter les conclusions du travail et l'arrangement à l'amiable	Dossier classé



## Rapport NDH Cameroun 2020

5.	Licenciement abusif, usage de faux et dénis de justice à Yaoundé	1	après examen du dossier NDH-C s'est rendu compte que toutes les voies de recours internes avaient déjà été épuisées Une plainte a été rédigée et soumise au comité des droits de l'homme	Suite à la longue procédure au niveau des instances internationales la victime s'est rétractée	Dossier classé
6.	1 Abus d'autorité atteinte à son intégrité physique à Kribi	1	NDH-C a saisi par correspondance le maire et le préfet de la ville de Kribi pour dénoncer cette violation et exiger une réparation du dommage subi par la victime	le préfet a pris connaissance de la situation et est descendu sur les lieux pour rencontrer la victime La violation a cessé et la victime est rentrée dans ces droits	Affaire en cours NDH-C envisage une action en justice contre Le sénateur qui a agi au-delà des prérogatives liées à sa fonction et doit répondre de ses actes
7.	2 Violation et torture ayant entraîné la mort au SED	1	Après examen du dossier, les informations incluent dans ce dossier reste incomplète tant au niveau des faits que sur l'identité même de la victime en ce qui concerne son appartenance au groupe sécessionniste	Le frère du défunt qui a saisi NDH-C a été convoqué pour ampler informations sur la situation	Affaire en cours en attente d'enquête supplémentaire

## II- Rencontres avec les décideurs publics

Dans l'optique de renforcer la dynamique de maîtrise des garanties de protection des droits de la défense, des droits des personnes privées de liberté ainsi que, de favoriser la mise en place des conditions pour réduire les violations des DH dans les lieux de détention et particulièrement la torture et les mauvais traitements, nous avons organisé des séminaires de renforcement des capacités qui impliqueraient les Acteurs de la Chaîne de Justice Pénale (ACJP) de tous les niveaux possibles. Pour y parvenir, nous avons sollicité des audiences auprès de certaines institutions gouvernementales dont de la DDHCI-Minjustice et de la CDHC. Ces rencontres avaient pour objectif d'échanger sur l'implication de ces institutions dans l'organisation des séminaires de formation.

## Rapport NDH Cameroun 2020

### **1- Réunion avec la Directrice de la Direction des Droits de l'Homme et de la Coopération Internationale du Ministère de la Justice (DDHCI-Minjustice)**

Le 05 Octobre 2020, s'est tenu dans le bureau de la directrice de la DDHCI, une réunion dans le cadre de la formation des ACJP. La délégation de NDH-C était constituée de mesdames BECHON Cyrille R. et GUIKAM K. Liliane ; Mme Hermine KEMBOU ; du Minjustice était assisté de Mme MEVA en service dans sa direction. Après des formalités d'usage et une présentation liminaire, Mme BECHON n'a pas manqué de mettre un point d'honneur sur ses principales attentes notamment :

- la mise à disposition de responsables/formateurs pouvant contribuer à la formation de leurs pairs ;
- la mise à disposition des participants relevant du Ministère de la justice.

Après échanges sur les différentes préoccupations soulevées, Mme la Directrice de la DDHCI a affirmé l'intérêt du Minjustice pour l'initiative et sa totale implication quant au traitement des doléances émises. Par ailleurs, elle a précisé qu'il serait primordial de communiquer à sa direction les dates exactes de tenu des différents séminaires de formation pour un traitement adéquat des attentes à leur niveau.

### **2- Réunion avec la SG de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun (CDHC)**

Le 07 Octobre 2020, s'est tenu dans les locaux de la CDHC une réunion sur les séminaires de formations des ACJP. La délégation de NDH-C était constituée de mesdames BECHON et MBAKOP Murielle ; celle de la CDHC était constituée de Mme Eva ETONGUE MAYER Secrétaire Générale et ses collaborateurs. Après des formalités d'usage et une présentation liminaire, Mme BECHON n'a pas manqué de mettre un point d'honneur sur ses principales attentes notamment :

- la participation de madame la SG comme formatrice ;
- la mobilisation des officiers et agents de police judiciaire pour leur participation à la formation.

Au terme de cette rencontre, Mme la SG a affirmé l'intérêt de la CDHC pour l'initiative et son engagement total à contribuer à sa réussite. Par ailleurs, il a été convenu que NDH-C devrait dans les jours à venir communiquer les dates exactes de tenu des différents séminaires de formation ainsi que les lieux arrêtés pour le déroulement de ceux-ci.

# Chapitre II: Suivi des cas de violations des droits de l'homme

En 2020, l'équipe de NDH-C s'est investi dans le suivi des cas patents de violations des Droits de l'Homme (annexe 1). Ceux-ci ont non seulement marqués les esprits de la plus part des citoyens mais également, ont été décriés par des organisations de défenses des droits de l'homme nationaux et internationaux. Aussi, fidèle à ses missions de promotion, protection et défense des droits de l'homme, NDH-C a initié des actions individuelles telles, les déclarations et communiqués sur des cas et des situations en rapport avec les Droits de l'Homme (annexe 2), et aussi collectives notamment, les points de presse sur les événements ou des cas précis portant sur les Droits de l'Homme. Ces actions visaient à rétablir les victimes dans leurs droits et à renforcer l'accès à une justice équitable et transparente.

## **I- Points de presse sur des évènements et/ou des cas précis portant sur les Droits de l'Homme**

### **1- Conférence de presse sur le massacre de Ngarbuh**

Le 24 Février 2020, s'est tenue dans la salle de conférence de NDH-C, un point de presse en vue de la présentation du rapport sur le massacre de Ngarbuh.

Cette présentation avait pour principaux intervenants certains membres de la coalition des Organisations de la Société Civile (OSC) pour les Droits de l'Homme et la paix dans les régions anglophones et autres régions affectées, et de nombreuses chaînes de médias.

## Rapport NDH Cameroun 2020

### *Vue d'ensemble des participants présents à la conférence de presse*



Il était question au cours de la conférence de presse de la **Participants et intervenants présents à la conférence** de la coalition ainsi que les constatations du rapport d'enquête de la Commission nationale des Droits de l'Homme observés. Une série d'échanges

portant sur la véracité des informations contenues dans le rapport et la suite du combat mené par la coalition a été ouverte entre les OSC et les médias.

Au sorti de cette rencontre, plusieurs chaînes de médias nationales et d'ailleurs ont tenu à soutenir la coalition dans cette initiative en conviant les leaders des Droits de l'Homme dont NDH-Cameroun notamment, sur des chaînes de radio et de télévision.

### **2- Conférence de presse de présentation du rapport SDR**

Du 28 au 29 septembre 2020, NDH-C a organisé, un « Atelier de validation du rapport sur les violations et les abus des droits humains enregistrés en 2020 dans le cadre de la crise anglophone ». Cette activité a eu lieu à Yaoundé dans la salle de conférence de son institution. Ont pris part à cet atelier plusieurs personnes constituées essentiellement d'experts et certains membres des OSC œuvrant dans la région du Nord-ouest et Sud-ouest.



## Rapport NDH Cameroun 2020

L'objectif de cette activité était de réviser le draft du rapport sur les violations et les abus des droits humains dans le cadre de la crise anglophone afin d'y apporter des amendements. Il était surtout question de présenter les différentes violations et les abus enregistrés au cas par cas en 2020 et analyser les différents éléments de preuves mis en exergue dans le document par les différents rapporteurs.

Au terme de cette rencontre, le contenu du rapport a été validé et 15 recommandations pour le rétablissement de la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont été retenues allant à l'endroit de la communauté internationale, du gouvernement, des journalistes, des séparatistes, des OSC et des populations.



## CHAPITRE III: RENFORCEMENT DES CAPACITES

Depuis quelques années, la situation sécuritaire dans laquelle se trouve le Cameroun n'est guère reluisante surtout en ce qui concerne la protection des Droits de l'Homme. Cette crise sécuritaire mais en mal le bon fonctionnement de notre société. C'est au regard des défis nés de cette situations que NDH-C a mis sur pied un programme (Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale) destiné à renforcer les capacités des Acteurs de la Chaine de Justice Pénale (ACJP). De ce fait, NDH-C a mené des actions qui ont une portée non seulement éducatives mais aussi préventives, et qui permettent également une appropriation par les ACJP de bonnes pratiques respectueuses des Droits de l'Homme. Il s'agit entre autre ; des séminaires de formations, causeries éducatives et symposium.

### I- Atelier de formations / séminaires

# Rapport NDH Cameroun 2020

## 1- Contexte

Au cours de l'année 2020, plus précisément au mois de novembre et décembre, NDH-C dans le cadre de renforcement des capacités a organisé 04 séminaires de formations des ACJP qui se sont tenus respectivement dans les villes de Yaoundé, Buéa, Douala et Ngaoundéré.

## 2- Objectif principal

Ces séminaires ont pour principal objectif de contribuer au recyclage ainsi qu'à la formation continue des ACJP sur les Droits de l'Homme.

## 3- Objectifs spécifiques

- Renforcer la dynamique de maîtrise des garanties de protection des droits de la défense, des droits des personnes privées de liberté au regard des engagements internationaux de protection des Droits de l'Homme du Cameroun.
- Favoriser la mise en place des conditions pour réduire les violations des Droits de l'Homme dans les lieux de détention et particulièrement la torture et les mauvais traitements.
- Contribuer à l'amélioration de la gouvernance, de la justice pénale ainsi que l'amélioration de son accessibilité.

## 4- Présentation succincte du déroulement des 04 séminaires de formation des ACJP

Activités	Date et lieu	Participants	Modules de formation
Séminaire de formation des ACJP de Douala	le 10 Novembre 2020	24 participants au rang desquels : 07 Magistrats 01 Avocats 03 Universitaires 03 Officiers de police Inspecteurs de Police 02 Administrateurs des prisons et intendants des prisons 01 Gendarmerie Nationale 06 OSC 01 Journaliste	- « Comprendre les principes essentiels des droits de l'homme » - « le système national de protection des droits de l'homme dans l'administration de la justice pénale ». - « la protection des droits de l'homme dans la procédure pénale et prohibition de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants »
Séminaire de formation des ACJP de Buea	le 12 Novembre 2020	25 participants au rang desquels : 09 Magistrats 03 Officiers de Gendarmerie 03 Commissaires de police 02 Administrateurs de prison 07 OSC.	- « le système international de protection des droits de l'homme ». - “ Protection of human rights in the deprivation of liberty ”
Séminaire de formation des ACJP de Yaoundé	Du 17 au 18 Novembre 2020	40 participants au rang desquels : 07 Magistrats 10 Commissaires de police 03 Avocats 01 Administration des prisons	- « la privation de liberté et respect des droits de l'homme » - « contrôle et conséquences des atteintes aux droits de l'homme lors de la privation

## Rapport NDH Cameroun 2020

		02 Intendants des prisons 01 Parajuristes 15 OSC 01 Assistante sociale	<i>de la liberté au Cameroun »</i>
Séminaire de formation des ACJP de Ngaoundéré	le 26 Novembre 2020	31 participants au rang desquels : 11 Magistrats 09 Commissaires de police 02 Gendarmes 01 Administration des prisons 01 Intendants des prisons 02 Para juristes 04 OSC 01 Assistante sociale	

### 5- Intervenants/facilitateurs

Parmi les intervenants et experts ayants pris part aux séminaires de formation nous avons entre autres:

- Dr Etienne Mbena Mbandji, Chargé de cours de Droit privé et Sciences criminelles, Assesseur en matière de délinquance juvénile près le TPI de Douala, Ndokoti
- M. Fernand Duplex Fonkui Mboudjekeu, magistrat en service à la DDHCI du Minjustice
- Mme AFONG ANNE NGEM, Magistrate, présidente du tribunal de Grande Instance du Fako
- Mrs. FON ACHU, Magistrate, Vice-présidente de la Cour d'appel du Sud-Ouest ;
- Pr. Claude ASSIRA, Avocat et Enseignant d'Universités ;
- Mr ENOTI FILS Henri, Magistrat, Ministère de la justice ;
- Mme ETONGUE Eva, SG de la CNDH ;
- Dr ECHEMOT Lazare, Magistrat au Parquet Général près la Cour d'Appel de l'Adamaoua ;
- M. FIPA NGUEPJO Jacques, Magistrat, Vice-PCA Adamaoua
- Mr. KWAPNANG YEPMOU, Magistrat/ Vice-président du Tribunal Militaire de Ngaoundéré ;
- Dr Hilaire Kanga, Expert Consultant en droit de l'homme ;
- Mme Cyrille Rolande Bechon, Experte en droits de l'homme, directrice de NDH ;

### 6- Résultats obtenus

Au terme de ces séminaires, des résultats aussi bien quantitatifs que qualitatifs ont été atteints :

#### • Résultats quantitatifs

- 120 Acteurs ACJP ont été formés sur la problématique des Droits de l'Homme dans la justice pénale.

#### • Résultats qualitatifs

- Les savoirs être et des savoirs faire des ACJP ont été renforcés ;
- la pratique des ACJP se verra améliorée dans le cadre de leur fonction.

Photo de Famille du séminaire de formation ACJP de Douala et de Buea



# Rapport NDH Cameroun 2020

Photo de famille du séminaire de formation des ACJP de Ngaoundéré



Photo de Famille du séminaire de formation des ACJP de Yaoundé





## *Remise des attestations à une participante*

## **II- Causerie éducative**

### **A- Causerie éducative avec les élèves de l'école publique de Mfou**

#### **1- Contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système éducatif qui prévoit au-delà des cours théoriques, des travaux dirigés par des personnes ressources, NDH-Cameroun a été sollicité par le Lycée classique de Mfou afin d'entretenir les élèves sur la notion des Droits de l'Homme. Un concept encore ambigu chez certains pourtant important au regard du contexte actuel qui fait état des violations graves des Droits de l'Homme tant au niveau international que national.

La causerie s'est tenue dans une classe de 1<sup>ère</sup> allemande et avait pour principal intervenant la Directrice Exécutive de NDH-C, Mme Cyrille Rolande BECHON, accompagnée de deux collaboratrices. La rencontre a été modérée par un enseignant d'ECM qui jouait le rôle de facilitateur entre les élèves et la directrice. De façon générale, NDH-C a entretenu les élèves sur le système de protection des droits de l'homme, puis de manière spécifique, elle a parlé de l'Organisation, de ses missions et réalisations.

#### **2- Objectif**

L'objectif de cet échange était de transmettre aux élèves des savoirs sur les Droits de l'Homme et l'essentiel à savoir pour être des citoyens promoteurs du respect de ces derniers.

#### **3- Résultats**

Au terme de la causerie qui a été très interactive :

- NDH-C a distribué plusieurs gadgets, dépliants, et bandes dessinées sur les Droits de l'Homme aux élèves ;
- plus de 70 élèves ont été séduits et touchés par le travail d'un défenseur des Droits de l'Homme et par la notion de respect des Droits de l'Homme ;
- ils se sont montrés très satisfaits de l'échange et se sont également résolus à être des volontaires des Droits de l'Homme junior dans leurs différents milieux de vie ;
- la majorité d'entre eux ont pris l'engagement de faire davantage des recherches pour approfondir leurs connaissances en Droits de l'Homme.

*Mme la Directrice échangeant avec les élèves*

## III- Symposium

### A- Symposium national sur les peines alternatives à l'emprisonnement

#### 1- Contexte

Le mercredi 09 décembre 2020, NDH-C en partenariat avec la CDHC, le Programme National de Gouvernance (PNG), l'apport technique du Centre CEFODEP et l'appui de l'Union européenne, ont organisé un Symposium national sur les peines alternatives à l'emprisonnement et le lancement de la campagne de plaidoyer sur lesdites peines. Ce symposium a mobilisé une soixantaine de participants, parmi lesquels : une délégation de l'Union européenne, les représentations diplomatiques (l'ambassade des USA au Cameroun, l'ambassade du Royaume Uni au Cameroun, l'ambassade de l'Italie au Cameroun), les institutions gouvernementales (MINREX, MINJUSTICE, MINAS, MINPROFF et MINFI), et une quinzaine d'Organisation de la Société Civile (OSC).

#### 2- Objectif



Cette activité qui s'inscrivait dans le cadre de la célébration du 72eme anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), avait pour but la recherche des pistes de l'application effective des peines alternatives à l'emprisonnement au Cameroun.

#### 3- Déroulement

Elle s'est déroulée en deux phases :

- la première a consisté d'abord, à des séances enrichissantes d'exposés des experts dans le domaine et des travaux en laboratoire ;

## Rapport NDH Cameroun 2020

- la  
ensuite  
par une  
la  
les  
la  
en vue  
du  
des  
Cameroun.



seconde a  
été marquée  
cérémonie de  
lancement de  
campagne de  
plaidoyer sur  
peines  
alternatives et  
présentation du  
mémoire  
de la signature  
décret  
d'application  
peines  
alternatives au

### • **Intervenants/facilitateurs**

Ce symposium a été animé par des hauts cadres d'administration et deux facilitateurs dont les noms suivent :

- Pr. KEUGONG WATCHO Rolande Saurelle, Enseignante de droit ;
- Dr Frédéric FOKA, Directeur du Centre de recherche A priori ;
- Dr Alvine ASSEMBE NDI, Enseignante d'Université ;
- Julien Patrick MEDZA, Doctorant en Histoire ;
- Dr TECHE Stéphane, Enseignant et chercheur ;
- Michela Gaffuri Riva, Chef projet COE ;
- Dr Hilaire KAMGA, administrateur délégué du CEFODEP, et facilitateur de la rencontre.

*Intervenants présents au symposium*

### • **Activité proprement dite**

## Rapport NDH Cameroun 2020

Le symposium a été couvert par 02 grandes articulations composées de : une présentation technique du symposium (a) et de la conférence de lancement de la campagne plaidoyer sur les peines alternatives (b).

### a) Présentation technique du symposium

Celle-ci a été faite par le Dr Hilaire KAMGA, qui a à tour de rôle présenté les experts en charge de la présentation des thématiques au programme.

#### ➤ La leçon inaugurale

- Portant sur la thématique « *Surpopulation carcérale et enjeux de l'implémentation des peines alternatives au Cameroun* » exposée le Pr. Keugong Watcho Rolande Saurelle. Expert/Enseignante Université de Dschang.

#### ➤ Les exposés en panel

##### Panel 1

- « *Le cadre juridique international et national de mise en œuvre des peines alternatives au Cameroun* » exposé par le Dr Frédéric Foka, Directeur du Centre de recherche A priori ;
- « *Les centres de rééducation comme cadres de promotion des peines alternatives chez les enfants en conflit avec la loi au Cameroun (1968-2016)* » présenté par le Dr Alvine Assembe Ndi Enseignante d'Université et Julien Patrick Medza Doctorant en Histoire.

##### Panel 2

- « *L'introduction des peines alternatives en droit pénal camerounais* » présenté par le Dr Teche Stephane, Enseignant et chercheur ;
- « *Expériences et stratégies de plaidoyer pour la mise en oeuvre des peines alternatives à la détention au Cameroun* » exposé par Madame Michela Gaffuri Riva.

#### ➤ Les travaux en laboratoire

Les travaux en laboratoires ont été répartis en cinq groupes, composés chacun de sept à huit participants. Il s'agit entre autres : du Labo Ernest Ouandie, du Labo Bernard Momo, du labo Nelson Mandela, du Labo Alexis Dipanda Mouelle et du Labo Vierra de Mello.

### b) La conférence de lancement de la campagne de plaidoyer

La conférence a été marquée par trois séquences : la projection d'un documentaire sur l'accès à la justice pénale, le compte rendu des travaux en laboratoire et la lecture de la déclaration finale du symposium.

#### 4- Résultats

- Une typologie complète et expliquée des peines alternatives applicables au Cameroun avec les mécanismes et modalités d'application est adoptée ;
- des propositions pertinentes en vue d'asseoir un cadre légal et réglementaire de mise en œuvre des peines alternatives, sont adoptées ;
- un comité de suivi et de veille pour des actions de lobbying en faveur de l'entrée en vigueur rapide des peines alternatives dans la procédure judiciaire est mis en place.

### Vue d'ensemble des participants présents au symposium



## CHAPITRE IV: PRODUCTIONS ET PUBLICATIONS

Cette année 2020 a été comme les autres une période riche en partage d'expériences, en promotion des Droits de l'Homme et en plaidoyer pour une défense et un meilleur respect des droits et libertés fondamentaux. Aussi, NDH-Cameroun a eu à produire durant cette année de nombreux outils et ouvrages sur les Droits l'Homme. Ces productions destinées aussi bien à la communauté nationale qu'internationale ont pour objectif non seulement d'informer et de sensibiliser sur la situation des Droits de l'Homme au Cameroun mais également, de plaider pour un strict respect de ses droits conformément aux conventions internationales ratifiées et la législation en vigueur au Cameroun.

## Rapport NDH Cameroun 2020

Parmi, la typologie des ouvrages disponibles et accessibles au siège de l'organisation ou sur le site de NDH-C, nous avons : Un policy brief ; un rapport d'étude ; un manuel ; des éditions du Magazine Libertés.

### I- Policy brief

#### ➤ Pour une alternative à l'emprisonnement

Le mercredi 09 décembre 2020, NDH-Cameroun a lancé la campagne de plaidoyer pour l'effectivité des peines alternatives à l'emprisonnement au Cameroun.

Le premier volet de ce plaidoyer porte sur la signature par tous ceux qui le désirent, du mémorandum qui a été rédigé à cet effet par plusieurs Organisations de la Société Civile et des personnalités engagées sur les questions de justice pénale.

***Il s'agit en substance d'appeler le gouvernement à signer en urgence le décret d'application qui manque, pour l'effectivité des peines alternatives à l'emprisonnement au Cameroun.***

<http://ndhcam.org/appele-a-la-signature-du-memorandum-pour-leffectivite-des-peines-alternatives-a-lemprisonnement-au-cameroun/>

### II- Rapport d'étude

#### ➤ Rapport sur les violations et abus des droits humains en 2020 (SDR)

Le rapport sur les violations et abus des DH en 2020 intitulé : « *Cameroun : Les populations prises pour cibles dans la crise anglophone* » est un ouvrage réalisé avec l'appui d'HURICAP et d'AMNESTY INTERNATIONAL.

Ce rapport rédigé de concert avec la coalition des OSC du Nord-Ouest et Sud/Ouest, vise à attirer l'attention de la communauté nationale et internationale sur l'état des violations des droits humains dans les zones en crise en vue d'une mobilisation plus accrue. Aussi, nous pouvons retrouver dans son contenu une cinquantaine de cas de violations parmi tant d'autres, perpétrés dans presque toutes les localités des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et avec des responsabilités clairement établies pour les différents cas.

L'ouvrage démontre également que le gouvernement n'a pas un contrôle absolu et effectif sur certaines parties des régions en conflit ; situation qui l'amène à manquer de manière criarde à sa responsabilité de protéger.

Le rapport formule également quelques recommandations essentielles et insiste sur l'urgence de l'ouverture de négociations directes entre les représentants du Gouvernement Camerounais et les leaders séparatistes dont la légitimité n'est pas hypothéquée.

<http://ndhcam.org/ndh-cameroun-presente-son-rapport-sur-les-violations-des-droits-de-lhomme-2020/>



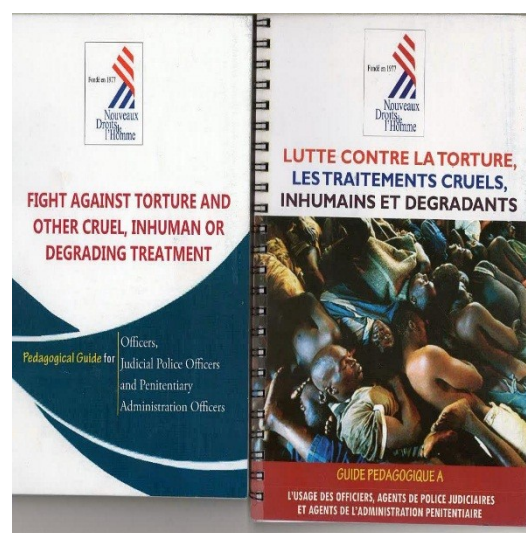
### III- Les Manuels

- **Le manuel de formation et de recyclage sur la prévention de la torture et des mauvais traitements**

Le manuel prévention de la torture produit avec l'appui de l'Union européenne et destiné aux OPJ, APJ et agents de l'administration pénitentiaire répond aux problèmes d'accessibilité, de maniabilité et de la centralisation de la réglementation en matière de justice pénale en générale, et de lutte contre la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants en particulier. Le guide apparaît ainsi comme un manuel de recyclage et d'auto-formation contenant les bonnes pratiques et autres enseignements relatifs à l'amélioration de l'accès à la justice pénale, à la prévention et la lutte contre la torture. Le guide est disponible en version française et anglaise.

### IV- Le Magazine Libertés

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP), NDH-C a produit avec l'appui de l'Union européenne, une suite des éditions du Magazine Libertés. Ces deux volumes produits sont consacrés à l'amélioration du cadre légal sur les libertés publiques et aux pistes de solutions pour la résolution de la crise dans les régions anglophones.



Avec la montée en puissance des violations des DH dans le monde et particulièrement au Cameroun, NDH-Cameroun s'est toujours engagé depuis sa création à contribuer au respect de ses droits. Notamment, en menant des actions de sensibilisations et de commémorations des droits jugés fondamentaux pour l'individu.

### I- Campagne de sensibilisation et de commémoration

## Rapport NDH Cameroun 2020

En dépit de la pandémie à Coronavirus (COVID19), NDH-C a redoublé d'ardeur pour la célébration de certaines journées notamment : la 72<sup>ème</sup> Journée Internationale des Droits de l'Homme ; et la campagne de sensibilisation sur la prévention de la torture dans les commissariats de police de la région du Centre.

*Quelques membres de la coalition du NOSO*



A- Cél  
ébr  
atio  
n de  
la  
72<sup>ém</sup>  
e

**Journée Internationale des Droits de l'Homme**

### 1- Contexte

La Journée Internationale des Droits de l'Homme est célébrée par la communauté internationale chaque année le 10 décembre en souvenir de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). C'est dans cette mouvance que, NDH-Cameroun a organisé le 10 Décembre 2020, une conférence de présentation du rapport sur les abus et violations des droits humains dans les régions anglophones de 2020 du Cameroun. Ont pris une part active à cette rencontre : les membres de la coalition du NOSO ; le staff de NDH-C et les journalistes.

### 2- Objectif

L'objectif principal de cette conférence était d'informer le grand public de l'état de violations des droits humains dans les zones ciblées en vue d'une mobilisation plus accrue.



# Rapport NDH Cameroun 2020

## 3- Résultats

Au terme de cette rencontre :

- les connaissances des parties prenantes sur les violations des DH dans cette zone ont été renforcées ;
- les décideurs publics ont compris l'urgence d'une prise de mesures conséquentes visant à endiguer la crise ;
- des propositions innovantes pour une meilleure gestion des victimes de violations sont présentées ;
- la JIDH a été célébrée.

## B- Campagne de sensibilisation sur la prévention de la torture dans les unités de police et de gendarmerie

### 1- Contexte

Au cours de l'année 2020, NDH-C a mené une campagne de sensibilisation sur la prévention de la torture en effectuant des descentes dans les unités de police et de gendarmerie. Ainsi, 92 descentes (dont 22 à l'Ouest, 2 au Nord-Ouest, 0 au Sud-Ouest, 30 au Centre, 12 au Nord et 26 à Ngaoundéré, 0 au Littoral et à l'Extrême-Nord) ont été effectuées par les VDH et ont consistées pour la plus part en : des campagnes de distribution des documents, des descentes dans les lieux de détention, des campagnes de causeries éducatives et de sensibilisation sur la justice pénale, l'assistance/accompagnement juridique et judiciaire aux personnes privées de liberté.

**Descente dans le Commissariat de sécurité publique du 9<sup>ème</sup> Arr**



### 2- Objectif

## Rapport NDH Cameroun 2020

Il était question pour les volontaires, de sensibiliser les agents de police judiciaire et aussi de la brigade de gendarmerie sur la torture.

### 3- Résultats

Au terme de cette campagne de sensibilisations :

- Environ 1000 acteurs des unités de police et de gendarmerie ont été sensibilisés sur la torture ;
- environ 50 gardé à vue ont été accompagnés ;
- environ 200 chefs des unités de police et de gendarmerie ont reçu les dépliants sur la lutte contre la torture ;
- environ 5000 personnes ont été atteintes par la campagne de sensibilisation sur la torture.

# CHAPITRE VI: COLLABORATION A LA PROMOTION ET A LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

## I- Contribution de NDH-C aux activités externes

Durant cette année 2020, NDH-Cameroun a été sollicité pour son expérience, son expertise et renommé dans le domaine des DH, par plusieurs institutions entre autres : nationales ; gouvernementales ; internationales ; ONG, etc... De ce fait, elle n'a pas manqué d'apporter une contribution forte à l'atteinte des objectifs de ces activités.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu global de toutes les activités auxquelles NDH-C a contribué.

Date et lieu	Activités	Contribution NDH-C	Organisateurs et partenaires
26 octobre 2020	Réunion de concertation multi-acteurs sur le rôle des medias dans la promotion des droits humains	NDH a proposé des stratégies efficaces pour permettre aux journalistes de traiter avec pertinence les informations récoltées sous le prisme des droits humains. L'Organisation a fait un partage d'expérience en vue d'édifier les différents acteurs présents et leur donner plus d'outils pour intervenir au mieux dans la sphère droits de l'Homme	JADE (Journalistes en Afrique pour le développement)
22 avril 2020	Validation du Rapport à mi-parcours du Cameroun au titre du 3 <sup>ème</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel	NDH a mené un travail de fond par lequel elle a pu ressortir les limites de certaines réponses apportées aux recommandations précédemment formulées à l'égard du Cameroun au titre du 3eme cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU). L'organisation a par la suite formulé des propositions en vue de compléter les dites réponses apportées.	Ministère de la Justice
Du 04 au 05 mars 2020	Atelier de restitution de l'étude sur l'état des lieux des réseaux et plateformes d'OSC au Cameroun et de l'étude sur la mise en	NDH d'un point de vue scientifique et techniques a présenté ses recherches en matière de l'existence et le fonctionnement des réseaux au Cameroun afin d'enrichir l'étude	PROCIVIS

## Rapport NDH Cameroun 2020

	œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'accompagnement des OSC	faite à propos. Elle n'a pas manqué é d'apporter des stratégies innovante relative à la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques en matière d'accompagnement des OSC	
28 au 30 octobre 2020	Atelier de formation Renforcement des capacités Des ODDH dans l'élaboration, la gestion du cycle des projets et le funraising	En suivant cette formation, NDH-C a pu participer avec les autres apprenants son expérience en matière de gestion des projets et funraising, contribuant ainsi à enrichir la formation initiale en octroyant aux participants de nouveaux acquis	CEFODEP
23 octobre 2020	Présentation du rapport annuel de violations 2019	NDH-C a émis des interrogations et préoccupations qui ont davantage permis s à affermir le rapport et à faciliter sa compréhension et validation	Alternatives Cameroun
26 octobre 2020	Cérémonie de dénonciation du massacre d'élèves à Kumba	NDH-C a été présente du début jusqu'à la fin afin de diffuser et vulgariser au maximum l'événement contribuant à ladite dénonciation	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
Mars 2020 à Novembre 2020	Formation en Leadership	C'est à travers des interrogations, préoccupations, exemples pratiques et partage d'expériences que NDH-C à contribuer à rendre la formation plus digeste et fructueuse pour les participants	Fondation Friedrich Ebert Stiftung

### CONCLUSION

Tout au long de ce rapport, nous avons présenté les diverses activités menées par NDH-C allant de l'assistance et l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes à la mise en œuvre du programme PAAJP. En effet, le présent rapport montre qu'une fois de plus, NDH-C a su remplir ses missions durant l'année 2020. Les différents objectifs visés tels que la sensibilisation des citoyens sur les différents droits fondamentaux existants ; le renforcement des capacités sur la justice pénale ; ainsi que les résultats enregistrés ont permis de déduire que les citoyens libres ou prisonniers ignorent encore leurs droits, toute chose qui est à l'origine de nombreuses infractions et violations de droits de l'homme constatées et enregistrées tout au long de l'année. Il revient alors à NDH-C de continuer son activisme tout au long de cette nouvelle année afin de renforcer son combat pour un meilleur respect des Droits de l'Homme et une réforme des lois internes qui manifestement constituent une entorse à l'implémentation des différents instruments ou conventions ratifiées.

## TABLES DES ANNEXES

### I- Coupures de presse montrant l'intervention de NDH-C sur des cas et des situations de violation des DH (annexe 1).



let en nu... pour... tué sa copine. Nous sommes au Cameroun», a-t-il publié sur Facebook.

tache la... donc, la fiabilité de notre système éduca-

CYRILLE ROLANDE BECHON, Directrice exécutive de Nouveaux Droits de l'Homme

Interview Réalisée par Joseph Essama

« Cette procédure est empreinte d'irrégularités et de violation des droits de l'Homme »

Juriste et défenseur des droits de l'Homme, elle dénonce « la cabale judiciaire lancée contre » le jeune Kevin Ngassam accusé pour « fraude aux examens ».

Depuis quelques jours l'arrestation du jeune Kevin Ngassam défraie la chronique, quelle est votre lecture sur cette affaire ?

Ce qu'il convient d'appeler désormais l'affaire Kevin Ngassam, suscite des interrogations et des préoccupations à plusieurs niveaux. Il faut avant toute chose, rappeler qu'il ne s'agit pas pour nous de faire l'apologie de la tricherie ou de la fraude aux examens, mais de questionner une justice à double vitesse, une procédure pénale empreinte d'irrégularités et une violation des droits de l'Homme. Sur la justice à double vitesse, Kevin étant un élève, la première question qui saute à l'esprit est celle de savoir, comment a-t-il fait pour rentrer en possession des épreuves ? Où sont tous ceux qui interviennent dans la chaîne de production, de validation et d'impression des épreuves ? Il s'agit ici

des enseignants, des fonctionnaires de l'Office du Baccalauréat du Cameroun et même de ceux de l'imprimerie nationale. Vous comprenez que l'on soit en droit de questionner cette attitude de la justice, quand l'on sait que des présumés auteurs de fraude avaient été identifiés auparavant par les responsables du ministère de l'Enseignement secondaire. Sur une procédure pénale empreinte d'irrégularités : Kevin est arrêté à la maison, en l'absence de son parent, sans mandat, détenu au secret pendant des jours, il fait plus de jours qu'il n'en faut avant d'être mis sur mandat de dépôt à la prison centrale de Kondengui. Sur la violation de ses droits : les textes sur la privatisation de liberté recommandent que les personnes qui y sont astreintes le soit dans leur ville de résidence. Avant même d'y arriver, nous pensons que Kevin Ngassam aurait pu être inculpé

et il aurait pu comparaître libre. Il faut rappeler que la liberté est la règle et la détention l'exception. Ce principe cardinal est systématiquement bafoué par le système judiciaire camerounais.

Le jeune Kevin n'a que 18, est-ce qu'il est pénalement responsable et donc peut-il répondre des faits qui lui sont reprochés ?

Sous réserve d'avoir accès à son acte d'état civil, Kevin Ngassam est pénalement responsable s'il a atteint l'âge de 18ans. Mais là n'est pas vraiment le problème. Le problème se situe au niveau de la cabale judiciaire qui est ainsi lancée sur un élève, pour un motif qui n'est pas claire jusqu'ici. Car il serait selon certaines sources détenu pour fraudes aux examens pourtant nous avons tous assister impuissant à une fuite d'épreuves sans précédent.



Quelle est la position de Nouveaux Droits de l'Homme (NDH) sur cette affaire ?

Notre position est claire et simple, Kevin doit être libéré. Il peut répondre des faits qui lui sont reprochés en liberté. On ne peut pas ainsi briser la vie d'un enfant.

du Lundi 7 au 9 sept 2020  
ME 512 Defis Actuels


Quotidien Le Jour du  
n t e 11/11/2020  
N° 3297

# divisés

**Votre avis**

**Laisseriez-vous vacciner votre enfant contre le cancer du col de l'utérus ?**

**"Je n'ai pas de réponses aux questions"**  
Cyrille Rolande Bechon, parent



Le vaccin contre le cancer du col de l'utérus suscite des inquiétudes sérieuses. Ces inquiétudes sont nées d'une part, de l'absence de clarification sur les préoccupations jusqu'ici posées et d'autre part, sur le flou qui persiste autour des motivations qui auraient poussé l'Etat du Cameroun à faire de ce vaccin une priorité. Ceci a donc poussé de facto, les acteurs nationaux à être réticents quant à la fiabilité et à l'efficacité du vaccin en question. On se demanderait alors si le cancer du col de l'utérus tue autant que ça au Cameroun, pour que le vaccin soit intégré dans le programme élargi de vaccination. Car en effet, pour justifier un vaccin, il faut présenter les données de base et il faut démontrer l'efficacité de celui-ci, surtout dans un contexte marqué de suspicion du fait de la crise de confiance qui est aujourd'hui réelle entre les gouvernés et les gouvernants au Cameroun. C'est ici que l'on s'attend à écouter ou à lire l'Ordre des médecins si seulement cet ordre se rappelait encore de sa mission de veille sur l'éthique médicale. On s'attend à ce que le Comité d'éthique médicale et toutes les institutions techniques se prononcent. En tant que mère, je n'ai pas de réponses à toutes ces questions qui me taraudent l'esprit et à bien d'autres, donc

je n'accepterai pas que ce vaccin du col de l'utérus soit administré à mon enfant. Je précise bien le vaccin en question car je crois en la nécessité du vaccin pour nous préserver et préserver nos enfants. Mais celui-là sur le cancer du col de l'utérus, je n'en veux pas. Le gouvernement doit mettre un moratoire sur sa décision d'intégration de ce vaccin dans le programme de vaccination et entamer une discussion sur la question avec les acteurs clés pour décider de son intégration ou non.

# La démocratie au Cameroun?

Cyrille Rolande Bechon, directrice exécutive de Nouveaux droits de l'homme

**« La démocratie au Cameroun va mal »**



« Au Cameroun, la démocratie est gravement minée par des pesanteurs de toutes sortes. Ces pesanteurs peuvent se lire à travers la situation peu reluisante des piliers qui fondent la démocratie. Le premier pilier c'est l'état de droit. Le premier renvoi à la primauté du droit et à l'obligation de tous à se conformer à la loi. Le deuxième pilier c'est l'organisation régulière d'élections justes, libres et transparentes. Le débat toujours non achevé sur le code électoral et la contestation de celui-ci par tous les acteurs met en lumière l'impossibilité pour le Cameroun de produire des élections justes et transparentes. Le troisième pilier est celui sur la garantie des libertés fondamentales. Sur ce dernier point, le contexte actuel caractérisé par l'interdiction systématique des réunions et manifestations publiques par les autorités administratives est une autre illustration parfaite des limites de la démocratie au Cameroun. Au regard seulement de ces quelques piliers, on peut comprendre que la démocratie au Cameroun va mal. Par conséquent le Cameroun ne peut pas se vanter d'être un Etat démocratique, mais le Cameroun peut se vanter d'avoir fait des avancées en matière de démocratie. Parmi ces avancées on peut citer entre autres la ratification des conventions et traités internationaux qui créent des obligations directes et contraignantes pour les Etats en matière de démocratie. Nous citerons ici à titre d'illustration, la Charte Africaine pour la Démocratie, les élections et la Gouvernance. Ce texte ratifié par le Cameroun en 2012 est en lui-même très parlant sur la vision plutôt révolutionnaire des Etats africains sur la démocratie. Le ratifier et prendre des engagements y relatifs est un pas, il reste maintenant l'application. La démocratie est un tout qui est constitué de plusieurs piliers avec des contenus précis. Comme je l'ai dit plus haut, le pluralisme politique dont la liberté d'expression en est un corollaire n'est qu'un aspect. Plusieurs autres aspects rentrent en jeu. En plus des piliers cités plus haut, nous pouvons ajouter : la recherche et le respect de la volonté générale, l'égalité de tous devant la loi, les libertés de conscience, d'opinion, de réunion, de manifestation, de presse, de circuler, le droit de vote des femmes, l'égalité homme-femme dans l'accès au moyens de subsistance, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, les droits des femmes de s'exprimer au même titre que les hommes, etc. Pour donc figurer sur la liste des grands pays démocratiques, le Cameroun doit simplement respecter les engagements pris à travers la ratification des traités, chartes et conventions régionales et internationales de protection des droits de l'homme; il doit mener une vraie lutte acharnée contre l'impunité. Le Cameroun doit à travers les institutions dédiées, sanctionner sans complaisance ceux qui violent les lois et refusent de se plier au droit; il doit aussi garantir des élections justes et transparentes, entamer un dialogue inclusif d'amendement et de réécriture du Code électoral ».

Propos recueillis par R.T.

Le Message P: 4  
Le Mercredi 16 septembre  
N° 5612

Le Messager



# Une Ong dénonce 36 cas de violations et d'abus en 2020

Les données dévoilées par Nouveaux Droits de l'Homme (Ndh), dans un rapport rendu public hier à Yaoundé, couvrent les trois premiers trimestres de l'année.

**Droits de l'homme**

Le conflit armé dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest dure quatre ans déjà et demeure une préoccupation inquiétante pour les organisations non gouvernementales spécialisées dans la défense des Droits de l'Homme. Elles n'ont de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le détérioration de la situation, avec les positions se sont davantage radicalisées du côté des forces gouvernementales comme des groupes armés séparatistes. Pour autant, l'Ong Nouveaux Droits de l'Homme (Ndh), ne se laisse pas de répéter l'alarme sur les cas de violations et abus des droits humains enregistrés dans le cadre de cette crise.

Elle vient, en synergie avec des organisations locales partenaires, de rendre public un nouveau rapport dans lequel il dénonce pour l'année 2020 finissant, 36 cas de violations et



On a vécu ceci aussi

d'abus des droits humains. Le document de plus de 80 pages a été dévoilé hier au cours d'une conférence de presse à Yaoundé. Il couvre essentiellement les trois premiers trimestres de l'année, et ne prend pas en compte les massacres des jeunes écoliers du Mother Francisca International Bilingual Academy de Kumba, survenus le 24 octobre dernier. « Il faut noter d'entrée de jeu que le rapport que nous présentons aujourd'hui (hier) ne s'est pas spécialement penché sur le massacre de Kumba pour plusieurs raisons. D'abord parce que le massacre de Kumba est intervenu

après l'édition de ce rapport ; ensuite parce que nous voulons lui consacrer un rapport comme nous l'avons fait pour Ngaruh », a assuré la directrice exécutive de Ndh, Cyrille Rolande Bechon face aux hommes de médias. Des 36 cas de violations et abus imputables à la fois aux forces de défense et de sécurité et aux combattants sécessionnistes, on dénombre selon le rapport 02 cas de disparitions forcées, 10 cas d'arrestations illégales et de détentions arbitraires, 05 d'exécutions sommaires par l'armée, 19 cas d'enlèvements et assassinats

par les combattants séparatistes, 10 cas de destructions de propriétés et biens publics aussi bien par les combattants séparatistes que par l'armée.

### Recommandations

En déplorant que le gouvernement demeure dans le déni des cas de violations des droits humains qui lui sont attribués, Ndh l'invite de manière énième fois à « prendre des mesures significatives pour résoudre cette crise. Il doit commencer par reconnaître et admettre l'ampleur et la gravité du problème, et mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les violations et abus présentés dans ce rapport et ailleurs », prescrit Cyrille Rolande Bechon. Ndh appelle par ailleurs les acteurs du conflit à faire preuve de respect de la dignité humaine et à épargner les vies humaines, mais aussi à protéger les travailleurs humanitaires, les agents de santé et les journalistes dans l'exercice de leurs métiers respectifs. Au gouvernement particulièrement

l'Ong prescrit d'accepter et de faciliter le dialogue intra-anglophone, et de créer les conditions favorables de ce type de dialogue ; de ratifier la Convention des Nations-Unies sur les disparitions forcées. Aux groupes séparatistes, de publier la liste de toutes les personnes kidnappées et gardées dans leurs camps, d'épargner les populations des opérations armées et des représailles. Au ministère de la Justice qui agit en tant que chien de garde des unités de police et de gendarmes, de faire publier par les parquets les listes de toutes les personnes détenues dans les prisons, brigades, camps militaires, commissariats... ; d'ordonner la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement. Il importe de préciser que ce rapport a été peaufiné sur la base de la technique de MDR (Monitoring, Documentation and Reporting), qui s'appuie sur une approche basée sur le suivi, la documentation et le rapportage des violations et abus vécus ou racontés.

Lindovi Ndjou



savoir que des informations concordantes

Cyrille Rolande Bechon

# « Il s'agit de violation des libertés fondamentales »

La directrice exécutive de Nouveaux droits de l'Homme s'offusque contre la décision du gouverneur de la région du Centre qui vise à interdire la tenue de toutes manifestations ou réunions publiques non déclarées dans la région dont il est le patron non sans souligner qu'il s'agit d'une violation des dispositions de 90 sur les libertés de manifestations.

Comment Nouveaux droits de l'homme perçoit la décision du gouverneur de la région du centre qui interdit les manifestations et réunions publiques non déclarées dans sa circonscription administrative?

La décision du gouverneur de la région du Centre qui se traduit par un arrêté signé le 11 septembre et interdisant toutes réunions ou manifestations publiques qui n'auraient pas été déclarées, fait suite à la récente déclaration du ministère de l'Administration territoriale. Cette décision ne nous surprend pas, puisqu'elle vient étayer ou préciser les menaces à peine voilée du Minat. Cette décision, même si elle ne nous surprend pas, elle nous écoëure. Elle ne nous surprend pas parce que la restriction de l'espace civique avec comme corollaire les violations des libertés fondamentales et particulièrement les libertés de réunion et de manifestation, est une réalité au Cameroun depuis 2016 environ. Cette décision nous écoëure parce qu'elle nous fait voir et comprendre que le Gouvernement du Cameroun non seulement s'entête dans la violation des droits fondamentaux, mais alimente un climat de tension et de durcissement de ton des acteurs politiques. De plus, la démocratie ne s'accommode pas avec la récurrence des restrictions de l'expression des libertés fondamentales qui, on doit le préciser, sont des libertés garanties par la Constitution.

Est-ce que cette décision n'est pas de nature à violer les dispositions de 90 sur les libertés de manifestation?

La décision en elle-même viole dans une certaine mesure la loi de 90, puisque le principe c'est la « liberté » et non l'interdiction. Même si plus loin, elle rappelle, en l'occurrence, les dispositions de ladite loi sur l'obligation de déclarer une réunion ou une manifestation. Sauf que, prendre un arrêté pour rappeler une disposition légale que les acteurs sont sensés connaître, n'est pas autre chose qu'une menace. Il faut aussi connaître que dans sa volonté permanente d'empêcher la libre expression à travers les réunions et manifestations publiques, les autorités administratives ont perverti la loi en transformant un régime de déclaration consacré en un régime d'autorisation pratique.

Ce genre de décision peut-elle conforter ceux qui pensent que le Cameroun est un Etat de non-droit?

Le Cameroun est un Etat qui a vraiment mal à la protection des libertés fondamentales. Le Cameroun a pourtant tous les atouts pour être un Etat respectueux des droits fondamentaux. En l'occurrence, il a ratifié les conventions et chartes du système des Nations Unies et de l'Union Africaine qui garantissent et protègent les libertés fondamentales. Le Cameroun a des normes internes qui protègent les libertés fondamentales si elles étaient appliquées dans l'esprit du législateur. Enfin le Cameroun s'est doté des institutions (pouvoir judiciaire) qui auraient pu, si elles faisaient bien leur travail, protéger le droit de se réunir et de manifester au Cameroun face aux dérives constantes des autorités administratives. Malgré tout, la jurisprudence en la matière (Cf Affaire Jean Bosco Talla et Germinat contre Etat du Cameroun) nous renforce dans l'idée selon laquelle, il existe de là matière au Cameroun pour protéger les droits et libertés fondamentaux.

S'il arrive que certaines personnes fassent fi de cette décision du gouverneur et



organisent une manifestation, encourrent-elles légitimement des sanctions? Si oui lesquelles et si non, pourquoi?

De votre question, il faut faire la différence entre la répression qui aura lieu si cette décision est bravée et la sanction légale si vous violez la loi. Ici, il faut noter que la loi de 90 ne prévoit pas de sanction proprement parler, car dans l'esprit du législateur, se réunir et manifester librement étaient des acquis. Dans ce sens, le législateur n'a pas prévu une possibilité d'interdiction pour les réunions. Ici l'autorité administrative doit simplement prendre acte et participer si elle le souhaite. Pour les manifestations publiques, le législateur n'a prévu l'interdiction qu'en dernier recours. Il a ainsi prévu que les autorités administratives peuvent changer l'itinéraire ou le lieu de la manifestation s'il y avait un risque quelconque de trouble à l'ordre public. Bien entendu, le juge peut être saisi par qui en a la qualité, s'il estime arbitraire l'interdiction de l'autorité administrative. Maintenant si vous parlez de la répression à laquelle on peut assister si la décision du Gouverneur est bravée, on peut assister comme c'est souvent le cas, à l'utilisation de la force létale, aux violences physiques, torture, mauvais traitements, arrestations illégales et détentions arbitraires, etc.

Page 4

Le Messager du 15 sept 2020 page 4 n° 5611

Réalisé par R

# En Couverture

**Interview**  
Réalisée par Joseph Essama

**CYRILLE ROLANDE BECHON**, directrice exécutive de Nouveaux Droits de l'Homme

## « La loi de 90 enlève à l'autorité administrative la capacité d'empêcher les réunions publiques »

Signataire de plusieurs conventions et traités internationaux et réaffirmant dans le préambule de sa Constitution le caractère sacré des droits de l'Homme, le Cameroun ne semble pas respecter ses engagements. Dans cette interview, la directrice exécutive de l'ONG Nouveaux Droits de l'Homme évalue les libertés publiques au Cameroun.



L'Homme, l'organisation que je dirige, a récemment rendu public un rapport sur les libertés publiques au Cameroun. Ce rapport fait état des différents cas de violations flagrantes des droits fondamentaux. En matière des droits de l'Homme, rien ne peut justifier ces violations des droits fondamentaux. C'est une méprise de la part du gouvernement ; c'est une attitude des pouvoirs publics que l'on doit condamner et les appeler à cesser de telles violations.

**Les manifestations des partis politiques semblent désormais interdites**

**systematiquement, et le pouvoir brandit l'argument de risque de troubles à l'ordre public, cet argument est-il fondé ?**

Vous l'avez donc compris, il ne peut y avoir de justification possible face à une telle régression.

L'ordre public est le seul argument évoqué par les autorités pour masquer et tenter de justifier l'injustifiable et l'inacceptable. Il faut noter que cet argument est complètement illégal dès lors que la loi de 90 enlève à l'autorité administrative la capacité d'empêcher les réunions publiques et la réduit considérablement pour les manifestations publiques.

**Cela ne trahit-il pas une certaine peur du pouvoir en place ?**

S'agit-il de la peur, je ne suis pas certaine. A mon avis, je pense plutôt que c'est en réalité le vrai visage d'une dictature et d'un Etat

gouverner d'une main de fer  
**Quelles peuvent être les conséquences d'une telle restriction des libertés et quelle incidence cela peut avoir sur l'image du Cameroun à l'international ?**

La principale conséquence des violations récurrentes des droits de l'Homme à l'international c'est la mauvaise image que cela donne au Cameroun. Cette mauvaise image est donc de nature à impacter négativement sur les relations du Cameroun avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il n'est pas inutile de rappeler que les États-Unis par exemple ont déjà pris

La loi sur les réunions et manifestations publiques a inscrit les manifestations publiques sous le régime de déclaration. Mais contrairement aux réunions publiques, l'autorité administrative peut poser des actes. En premier lieu, l'autorité administrative peut changer l'itinéraire ou le lieu de la manifestation si elle estime que ceux proposés par les organisateurs font craindre des troubles. Deuxièmement, l'autorité peut changer la date. C'est normalement après l'impossibilité ou l'échec des solutions alternatives suscitées que l'autorité administrative peut interdire une

**...La principale conséquence des violations récurrentes des droits de l'Homme à l'international c'est la mauvaise image que cela donne au Cameroun. Cette mauvaise image est donc de nature à impacter négativement sur les relations du Cameroun avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux...**

**La principale conséquence des violations récurrentes des droits de l'Homme à l'international c'est la mauvaise image que cela donne au Cameroun. Cette mauvaise image est donc de nature à impacter négativement sur les relations du Cameroun avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux...**

plusieurs sanctions contre le Cameroun. Une contre certains dirigeants en les interdisant l'accès et le séjour sur le sol américain, la réduction de l'aide militaire américaine au Cameroun et tout récemment, le retrait de l'AGOA. Au niveau interne, une restriction permanente tel que l'on observe au Cameroun peut avoir pour conséquence la radicalisation des acteurs politiques et sociaux, qui peuvent ainsi choisir de s'exprimer par d'autres moyens y compris par la violence

**Que dit la loi en matière de manifestation publique ?**

manifestation publique

**Que faut-il faire quand une manifestation a été abusivement interdite ?**

Face à une interdiction abusive, des actions sont possibles à l'intérieur du pays et à l'international. Au niveau interne, il faut saisir le juge. Ce juge peut être le juge administratif ou le juge judiciaire. Au niveau international, il faut saisir les mécanismes conventionnels de protection des droits de l'Homme comme la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou le Comité des droits de l'Homme.

**Quelle appréciation faites-vous des libertés publiques au Cameroun ?**

Les libertés publiques sont consacrées au Cameroun par la Constitution, les traités et conventions ratifiés et les lois, en l'occurrence les lois de 90 dites des « libertés ». Comme appréciation, je dirais que ce sont des acquis démocratiques qui sont aujourd'hui galvaudés et leur jouissance déniée aux Camerounais par le pouvoir en place.

**Depuis la dernière élection présidentielle, on a l'impression que ces libertés ont systématiquement régressé qu'est ce qui peut justifier cela ?**

La restriction des libertés publiques n'a pas commencé après l'élection présidentielle de 2018. Elle a commencé en 2014 après l'entrée en vigueur de la loi de répression du terrorisme. Nouveaux Droits de

défis actuels

1er News Magazine Camerounais  
Récepissé N° 00969/RDDJ/06/BASC  
Edité par Overland Company  
BP 15552 Yaoundé  
Tél : 699 99 71 65 /673 25 25 94  
222 230 745  
Email : dactuel@yahoo.fr

**Directeur de publication et Rédacteur en Chef**  
François Bambou  
francoisbambou@yahoo.fr

**Conseillers**  
Degaulle Yemkwa - Adolphe Péné  
**Conseil juridique**  
Me Ludovic L. Sabzé  
**Administration & Commercial**  
Sorelle Noumi Kamdem  
(+237) 696 96 95 35

**Coordonnateur de la rédaction**  
Arthur Wandji  
**Comité de rédaction**  
Ghislaine Ngancha Ngahanne  
Jean Luc Fassi  
Arthur Wandji  
Junior Matock  
Joseph Essama  
Yves Tchenang  
Janvier Duclair Mvondo  
Bonaventure Tchouange

**Secrétariat de rédaction**  
Ali Ghatou

**Design et PAO**  
Nekam Adrien Hervé  
Christelle Djomo  
**Impression**  
OVERLAND PRINT

**Distribution**  
Cedipress

### **II- Déclarations et communiqués sur des cas et des situations en rapport avec les droits de l'homme (Annexe 2).**

#### **3- Déclaration sur le massacre du Ngarbuh**

Le 24 février 2020, NDH-Cameroun, membre de la coalition des Organisations de la société civile (OSC) pour les Droits de l'Homme et la paix dans les régions anglophones et dans d'autres régions affectées, a conduit la présentation de la déclaration de ladite coalition sur le massacre de NGARBUH considéré comme un crime contre l'humanité, ceci lors d'un point de presse tenu dans la salle de conférence de NDH-C. En effet, NDH-C ne pouvant rester insensible à une telle attaque sanglante survenue le vendredi 14 février dans un village de Ngarbuh 3 dans le Nord-Ouest du Cameroun faisant état de plusieurs morts dont des civils uniquement constitués de femmes enceintes et d'enfants, a procédé de concert avec les autres OSC à une enquête en vue de faire la lumière sur cet horrible incident.

C'était donc en présence des membres de la coalition et de nombreuses chaînes de médias que, Mme Cyrille BECHON, Directrice de NDH-C a présenté en sa qualité de secrétaire permanente de la coalition, les conclusions du rapport dans lequel il apparaît clairement avec preuve à l'appui qu'on est en face d'un cas grave de violation des DH. Dès lors, NDH-C et ses collaborateurs vont poursuivre le combat afin que les responsabilités soient clairement établies et que les populations victimes puissent jouir des droits qui leur sont dus dans de telles circonstances.

La déclaration est accessible via ce lien :

<http://ndhcam.org/rapport-de-la-coalition-des-organisations-de-la-societe-civile-sur-le-massacre-de-ngarbuh/>

#### **4- Déclaration coalition des organisations des DH du NOSO sur la recrudescence des actes d'horreur et de barbarie dans le NOSO**

La montée en puissance des actes d'horreur et de barbarie dans les régions anglophones du Cameroun ne cesse de défrayer la chronique auprès des populations depuis le début de cette année 2020. On dénombre pas moins de 15 cas d'exactions commises sur des populations en majorité des femmes, des enfants et des bébés. Pour l'un ou l'autre, NDH-Cameroun et ses partenaires n'ont pas manqué de condamner avec la dernière énergie ces cas récurrents de violences extrêmes en adressant des exigences vives aussi bien au gouvernement qu'aux groupes armés séparatistes afin qu'un dénouement en faveur des victimes soit établi dans ces affaires, et qu'une solution de sortie de crise soit trouvée.

Pour plus de détails sur la sortie de NDH-C bien vouloir cliquer sur le lien ci-dessous.

<http://ndhcam.org/crise-anglophone-les-actes-dhorreur-et-de-barbarie-sintensifient/>

#### **5- déclaration Aff. Paul Tchouta/Calixte Beyala**

Un autre cas de violation des DH qui a mobilisé les médias et les défenseurs des droits de l'homme, celui de **Pierre Paul Chouta Njiwouang contre Calixte Majolie Beyala**. Paul Chouta est un journaliste et lanceur d'alertes, il est également défenseur des droits de l'homme. Actuellement en détention à la prison principale de Yaoundé depuis le 10 juin 2019, après une arrestation illégale et un mandat de détention provisoire décernée contre lui pour des motifs de : **Diffamation, Injure et Propagation de fausses nouvelles par voie cybernétique**, il est en attente d'un procès qui

## Rapport NDH Cameroun 2020

passé de renvoi en renvoi. D'où, la création par NDH-Cameroun d'un collectif pour la libération de Paul Chouta, qui ne cesse de mener des actions en faveur de sa libération.

Pour plus de détails bien vouloir consulter le lien ci-joint.

<http://ndhcam.org/liberez-paul-chouta-ou-jugez-le-affaire-pierre-paul-chouta-njiwouang-contre-calixte-majolie-beyala-reglement-de-compte-ou-punition/>

### **6- Déclaration sur la gestion de la pandémie à Coronavirus durant la rentrée scolaire**

Comme la plupart des pays du monde entier, le Cameroun a été frappé par la crise sanitaire due au Coronavirus. Il s'en est suivi une batterie de mesures édictées par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, M. Dion Nguté... .d'autres mesures étaient prévues, telles que la fabrication de nouvelles tables-banc pour 2 élèves par banc, une approche pédagogique sur un dispositif à trois niveaux comprenant les cours à plein temps, le système de mi-temps et l'approfondissement de l'enseignement à distance, etc... . Nous constatons avec regret et désolation que 02 jours après la rentrée scolaire, ces mesures spéciales ne sont qu'une vue de l'esprit dans les établissements scolaires publics. Nous avons été témoin de situations surréalistes en pleine crise sanitaire. Une situation qui ne nous a pas laissé insensible vu les ravages causés par la pandémie. Afin que, le gouvernement respecte ses engagements, nous avons élaboré une déclaration publique dans l'optique d'alerter l'opinion nationale et internationale sur les réalités de gestion de la pandémie dans notre pays.

Les détails de cette action sont contenus dans le lien ci-dessous :

<http://ndhcam.org/3223-2/>

### **7- Déclaration massacre de Kumba**

Après Ngarbuh, voici le tour de Kumba. C'était un jour de classe comme un autre le 24 octobre 2020. Quand soudain, des hommes lourdement armés, non identifiés ont débarqué en fin de matinée et ont pris d'assaut l'école « Mother Francisca ». Ils ont ouvert le feu sur plusieurs élèves, faisant un carnage indescriptible avant de disparaître aussi mystérieusement qu'ils sont arrivés, en laissant derrière eux, des corps sans vie des enfants gisant dans le sang et des blessés graves...Après cet acte macabre, de milliers d'images insoutenables d'enfants criblés de balles et gisant sans vie ont été diffusées sur les réseaux sociaux jetant ainsi, sur l'ensemble des populations un sentiment douloureux de tristesse. Afin que, des mesures urgentes et conséquentes soient prises pour la protection des civiles et particulièrement des enfants durant cette crise, nous avons adressé des recommandations pertinentes au gouvernement. Lesquelles peuvent être consultées via le lien ci-joint :

<http://ndhcam.org/cameroun-encore-des-enfants-assassines-a-quand-la-fin-de-cette-barbarie/>